

Lettre aux élus de la Plaine de Versailles

Les éoliennes, c'est du vent

Et ça gâche les paysages !

Bailly, le 19 mai 2010

Madame, Monsieur le Maire,

L'association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV), union d'associations et d'usagers, poursuit l'action engagée dès 1972 par les associations des Alluets-le-roi et de Crespières puis beaucoup d'autres, réunies dans l'association « les Amis de la Plaine de Versailles ».

Les actions de l'APEPV s'étendent sur la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles définie en 1975, l'une des six Z.N.E. de l'Ile-de-France qui devaient permettre une meilleure qualité de vie aux franciliens.

Les membres de l'APEPV demeurent vigilants pour que cette zone rurale à vocation agricole, chargée d'histoire, conservant des patrimoines paysagés et architecturaux remarquables ne soit pas dénaturée.

Parmi les menaces nombreuses, il faut citer les implantations d'éoliennes qui inquiètent les associations du Patrimoine et des Paysages regroupées au sein de la Fédération nationale Patrimoine Environnement qui dénonce l'ambiguïté des propos de nos législateurs à ce sujet.

Dès juin 2009 les membres du conseil d'administration de l'APEPV ont demandé que l'interdiction de l'installation d'éoliennes dans la Plaine de Versailles soit inscrite dans les PLU et règlements d'urbanisme.

Cette demande était le prolongement logique des décisions déjà prises par les communes des Alluets-le-roi, de Feucherolles, de Crespières et d'Orgeval, traduites dans un document commun dont copie ci-jointe.

L'assemblée générale de l'APEPV du 21 novembre 2009 a confirmé cette demande par le vote d'une motion dont copie ci-jointe.

Nous vous remercions donc de bien vouloir inscrire cette interdiction dans les PLU des communes de la Plaine de Versailles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre meilleure considération.

Pour les membres du Conseil

Le Président

Patrick MENON